

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHÔNE

COMMUNE DE MIRAMAS

EXTRAIT
du REGISTRE des ARRÊTÉS du MAIRE

N° 022/23

O B J E T :

Marché n°22S020

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,

« Prestations de formations BAFA, BAFD,
BPJEPS et DEJEPS »

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales,

Lot 2 : Acquisition de prestations de
formations BPJEPS et DEJEPS

VU la délibération n°27-2020 du Conseil
Municipal de Miramas du 10 juin 2020, donnant
délégation d'attributions du conseil municipal au
Maire,

Commune de Miramas

Nature : Décision du Maire prise par
délégation

VU l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre
2018 et le décret 2018-1075 du 03 décembre
2018 portant Code de la commande publique,

Matière : Marchés Publics

CONSIDÉRANT le besoin de la ville de
Miramas de lancer une consultation sous la
forme d'un marché de services en procédure
adaptée en vertu des articles L2125-1 1°, R.
2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13, R. 2162-14, L.
2123-1 et R. 2123-1 3 du code sus-cité,

ACTE NOTIFIÉ

LE 20 MARS 2023

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la
concurrence, publié au BOAMP et sur le site de
la commune le 22 décembre 2022,

CONSIDÉRANT la date limite de réception des
offres fixée au 23 janvier 2023 à 12 h 00,

CONSIDÉRANT qu'une offre a été
réceptionnée dans le délai,

CONSIDÉRANT l'analyse et la notation des
offres au regard des critères d'attribution
figurant dans le règlement de consultation,

DECIDONS

En exécution des pouvoirs susvisés,

- **DE CONCLURE** avec l'entreprise **CEMEA PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR** sise au 47, rue neuve Sainte Catherine à MARSEILLE (13007) un accord-cadre à bons de commande avec un maximum de 50 000,00 € par période, pour une période initiale courant de la date de notification au 31 décembre 2023, renouvelable annuellement 3 fois sur la base du montant issu du détail quantitatif estimatif suivant :

- **26 294,00 € (Non assujetti à la TVA)**

- **D'IMPUTER** cette dépense sur le budget de la commune de Miramas, chapitre et article correspondants.

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la comptable publique, sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le 13 MARS 2023



Le Maire

Frédéric VIGOUROUX

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication
le : 14 MARS 2023

« Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

SLO

ID : 013-211300637-20230313-22S020_LOT2-CC



ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Prestations de formation BAFA, BAFD, BPJEPS et
DEJEPS - Commune de Miramas**

**Lot n° 2 : Acquisition de prestations de formations
« BP JEPS et DE JEPS »**

Marché 22S020

**Mairie de Miramas
Place Jean-Jaurès
13140 MIRAMAS**



SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du co-contractant	3
3 - Dispositions générales	4
3.1 - Objet	4
3.2 - Mode de passation	4
3.3 - Forme de contrat	4
4 - Prix	4
5 - Durée de l'accord-cadre	5
6 - Paiement	5
7 - Signature	6
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS .	8

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Mairie de Miramas

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur : Monsieur le Maire

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Comptable Public,

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	BOHY Matthieu
Agissant en qualité de	Directeur territorial

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	CEMEA PACA
Adresse	47 rue neuve Sainte Catherine, 13007 Marseille
Courriel	mbohy@cemea-paca.org
Numéro de téléphone	04.91.54.25.36
Numéro de SIRET	335 034 948 00018
Code APE	9499Z
Numéro de TVA intracommunautaire	/

engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne des prestations de formation BAFA, BAFF, BPJEPS et DEJEPS - Commune de Miramas

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 2 lots. **Cet acte d'engagement concerne le lot n°2.**

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et le(s) catalogue(s) du fournisseur.

Le montant des prestations pour la période initiale du lot n°02 - Acquisition de prestations de formations « BP JEPS et DE JEPS » est défini(e) comme suit :

Maximum HT
50 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

5 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	ASS DES CEMEA PACA
Prestations concernées	Formations BP JPES / DE JEPS
Domiciliation	Marseille Corderie
Code banque	14607
Code guichet	00014
N° de compte	014190320004
Clé RIB	76
IBAN	FR76 1460 4190 3200 476
BIC	CCBPFRRPPMAR

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota :Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Marseille, Le 14/02/2023

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹



ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

A Miramas, le13-MARS-2023.....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur,



Frédéric Vigoureux
Maire de Miramas.



NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A

Le

Signature :

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 013-211300637-20230313-223020_LOT2-CC



Prestations de formations BAFA, BAFD, BRJEPs et DEJEPs - Commune de Miramas

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE MIRAMAS (13)
Utilisateur : wspastell wspastell

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	22S020_LOT2
Objet :	Marché n°22S020 Prestations de formations BAFA, BAFA, BPJEPS et DEJEPS.
	Lot 2 : Acquisition de prestations de formations BPJEPS et DEJEPS
	Marché de services en procédure adaptée avec un
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	013-211300637-20230313-22S020_LOT2-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 013-211300637-20230313-22S020_LOT2-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.4 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : 22S020 _ DECISION LOT 2.pdf Nom métier : 99_DC-013-211300637-20230313-22S020_LOT2-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	497.2 Ko
Annexe (Bordereau des prix) Nom original : BPUDQE lot 2.pdf Nom métier : 11_BP-013-211300637-20230313-22S020_LOT2-CC-1-1_2.pdf	application/pdf	52.6 Ko
Annexe (Acte d'engagement) Nom original : 22S020 _ AE LOT 2.pdf	application/pdf	1.8 Mo

Nom métier :

11_AE-013-211300637-20230313-22S020_LOT2-CC-1-1_3.pdf

Annexe (Mémoire technique)

application/pdf 19.9 Mo

Nom original : M__moire technique lot 2.pdf

Nom métier :

10_MT-013-211300637-20230313-22S020_LOT2-CC-1-1_4.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2023 à 16h33min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2023 à 16h33min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2023 à 16h34min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 mars 2023 à 16h34min08s	Reçu par le MI le 2023-03-14